

15/03

Élections communales 2020

Présentation de l'Institut d'études de la citoyenneté de l'Université de Genève (InCite)

Matteo Gianni, Victor Sanchez-Mazas et Ophelia Nicole-Berva

- Démocratie et le système politique suisse
- Les droits politiques de la population étrangère en Suisse
- Comment voter concrètement?
- Pourquoi ma participation est-elle importante?

Les élections communales en 2015

41%

Taux de participation de la
population suisse aux élections
communales de 2015

27%

Taux de participation de la
population étrangère aux
élections communales de 2015

La démocratie en Suisse

- **La liberté politique**

Les citoyen.ne.s ont le droit d'exprimer leur volonté politique et co-déterminent les règles collectives.

- **L'égalité politique**

Les citoyen.ne.s ont formellement le même pouvoir pour co-décider les règles collectives.

- **La concordance**

Les plus grands partis sont représentés au gouvernement.

- **La démocratie semi-directe**

Les citoyen.ne.s participent directement aux choix sur les règles collectives.



« Histoire suisse »; Mix & Remix et Grégoire Nappey (2013/2007), page 54

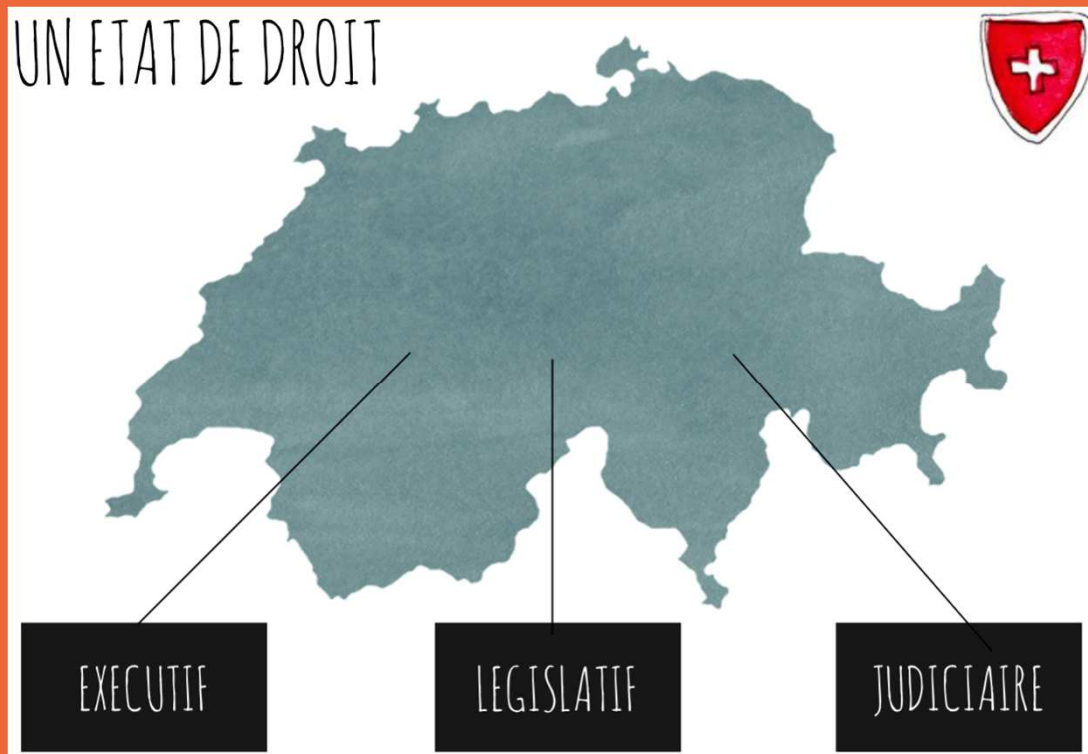
Caractéristiques du système politique Suisse

1. La séparation des pouvoirs
2. Le fédéralisme
3. La participation politique



« Institutions politiques suisses »; Mix & Remix et Vincent Golay (2018/2005), page 39

1. La séparation des pouvoirs



L'exécutif exécute les lois.
C'est le gouvernement.



Le législatif fait et vote les lois. C'est le parlement.



Le judiciaire fait respecter les lois. C'est le tribunal.



Source image: https://outil.ge.ch/site/media/site_site/files/website/connaitre-la-suisse/module3/story_html5.html

2. Le fédéralisme

A. La Confédération

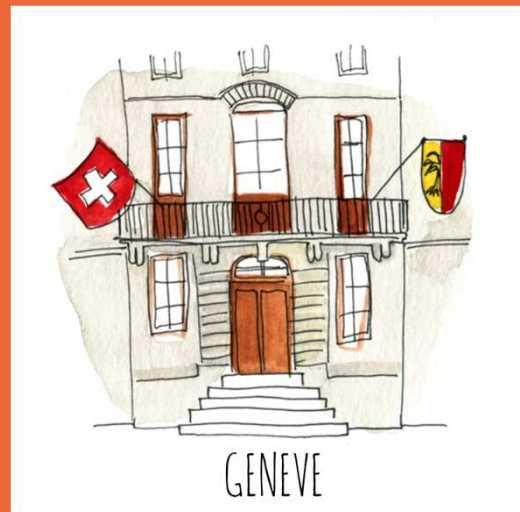
Le niveau fédéral



Source: <https://pixabay.com/fr/photos/nationalratssaal-parlement-suisse-4575420/>

B. Le Canton

Le niveau cantonal



Source: https://outil.ge.ch/site/media/site_site/files/website/connaitre-la-suisse/module3/story_html5.html

C. La Commune

Le niveau communal



© Système d'Information du Territoire Genevois (SITG)

Source: <http://ge.ch/noms-geographiques/carte-des-communes-v1>

3. La participation politique

En Suisse, on peut...

- Élire et être élu.e
- Lancer et voter sur un référendum
- Lancer et voter sur une initiative populaire



Landsgemeinde à Glaris, 3 mai 2009.
Marc Schlumpf, www.icarus-design.ch

3. La participation politique

Le référendum

50'000
signatures
en 100 jours

pour s'opposer à une **décision** du parlement

L'initiative populaire

100'000
signatures
en 18 mois

pour soumettre une **proposition** au peuple

Ce nombre de signatures correspond au niveau fédéral.
Le nombre de signatures requis pour les initiatives cantonales ou communales est régi par les constitutions cantonales.

Et la population étrangère ?

- Quels sont mes droits politiques dans ma commune?
- Comment puis-je participer?
- Pourquoi devrais-je participer?



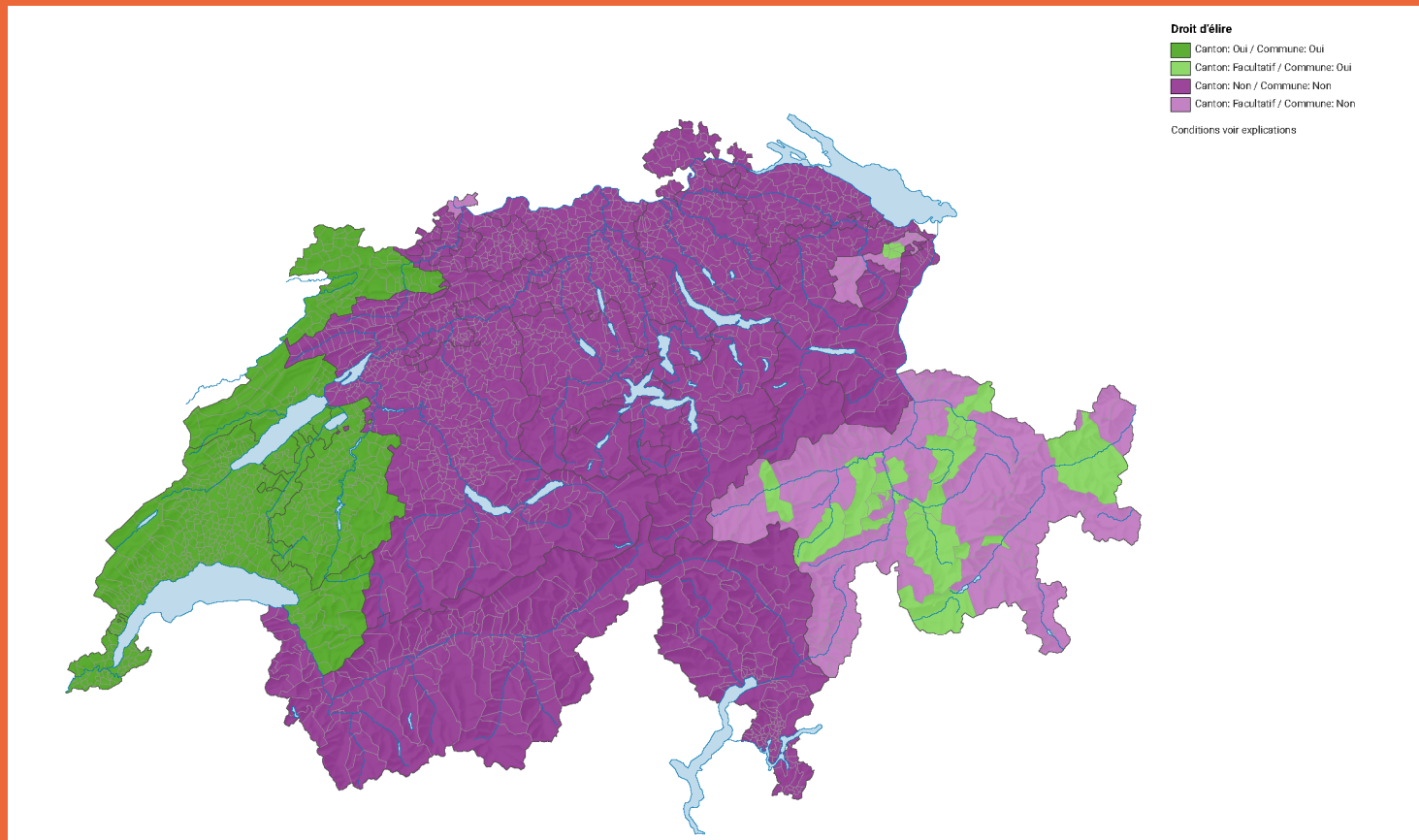
Source: https://outil.ge.ch/site/media/site_site/files/website/connaître-la-suisse/module3/story_html5.html



Mix & Remix

Les droits politiques de la population étrangère

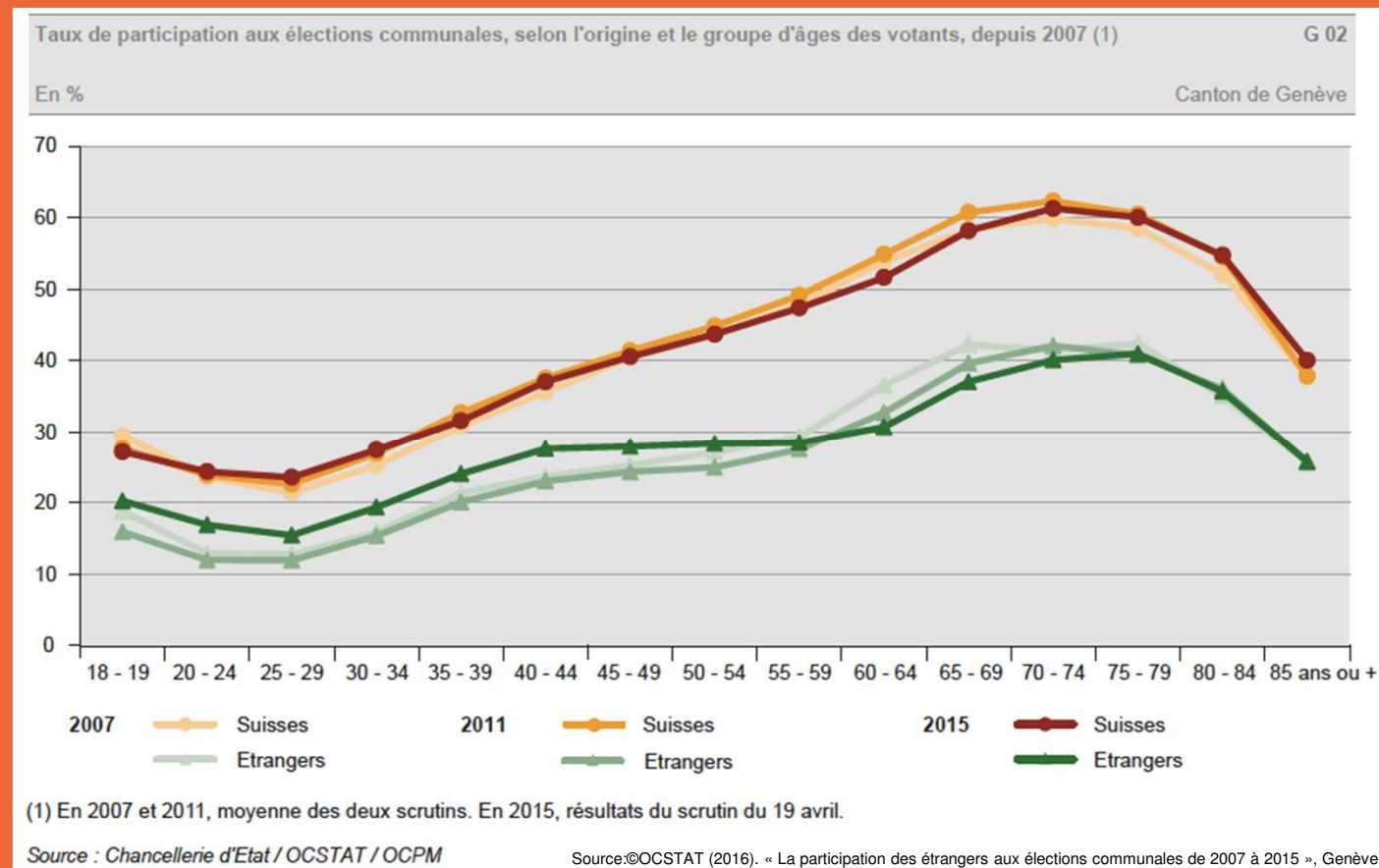
15
03



Droit d'**élire** au niveau communal

Droit de **vote** au niveau communal

La participation de la population étrangère



Pourquoi voter dans ma commune?

Participer à la vie de votre commune, c'est non seulement y habiter, mais c'est aussi élire vos représentant.e.s qui vont prendre des décisions sur des sujets essentiels de votre vie quotidienne en matière:

De
développement
durable



De vivre-ensemble



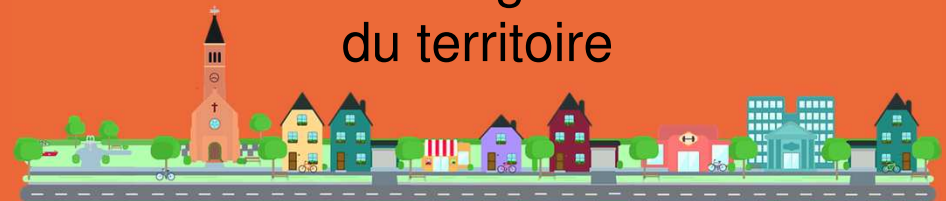
D'aide sociale



D'intégration



D'aménagement
du territoire



Que fait la commune?

Elle construit et entretient:

- Les écoles primaires
- Les crèches
- Les parcs et places de jeux
- Les routes communales
- Les immeubles communaux
- Les cimetières



Elle organise:

- La collecte des déchets ménagers et le recyclage

Tri des déchets (Suisse). ©Ludovic Péron. 28.02.2012.
https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Tn_des_d%C3%A9chets_%28cropped%29.jpg



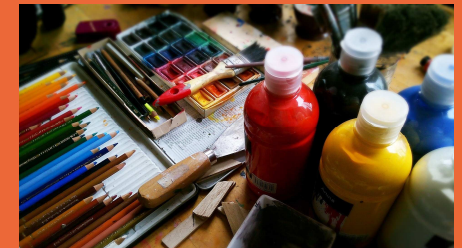
Que fait la commune?

Elle soutient et finance:

- Le sport
- Les fêtes communales
- La création artistique
- La culture et les musées

Elle assure la sécurité grâce:

- Aux pompiers
- A la police municipale
- A la patrouille scolaire



La population étrangère peut...

Élire au niveau communal

- Le Conseil municipal
- Le Conseil administratif ou le/la maire et ses deux adjoint.e.s



i Par contre, les résident.e.s étranger.ère.s ne peuvent pas être élu.e.s

La population étrangère peut...

Lancer, signer et voter au niveau communal

- Une initiative populaire
- Un référendum



Quelques exemples (année 2019):

- A Gy, il faut **52 signatures** (16% des électeurs) pour lancer une initiative ou un référendum
- A Thônex, **800 signatures** (8% des électeurs)
- En Ville de Genève, **3 200 signatures** (4% des électeurs)

Les élections communales 2020

15/03
Të votojmë për komunën tonë

15/03
Votons pour notre commune

15/03
Vamos votar
para a nossa comuna

15/03
Votemos por nuestra comuna

15/03
Votiamo per il nostro comune

15/03
Let's vote for our commune

Qui va-t-on élire?

Le Conseil municipal	Le Conseil administratif ou le-la maire + ses adjoint.e.s
Il délibère	Il exécute
• Il vote le budget annuel de la commune et les impôts communaux servant à le financer • Il se prononce sur les investissements • Il émet les préavis communaux en matière d'aménagement du territoire • Il adopte les règlements communaux de portée générale.	• Il gère le personnel, l'administration et les biens de la commune • Il établit le budget annuel de la commune • Il met en œuvre les décisions prises par le conseil municipal • Il défend les intérêts de la commune

Qui va-t-on élire?

	DELIBERATION	EXECUTION
< 3000 HABITANTS	CONSEIL MUNICIPAL	MAIRE + 2 ADJOINTS
GY (< 600 HAB.)	9	1+2
> 3000 HABITANTS	CONSEIL MUNICIPAL	CONSEIL ADMINISTRATIF
CAROUGE (20'000 HAB.)	33	3
VERNIER (30'000 HAB.)	37	3
GENEVE (190'000 HAB.)	80	5

Source: https://outil.ge.ch/site/media/site_site/files/website/connaitre-la-suisse/module3/story_html5.html

A Gy, Thônex et en Ville de Genève...



- **Gy 9 élu.e.s au Conseil municipal et 1 Maire et 2 Adjoint-e-s**
- **Thônex 27 élu.e.s au Conseil municipal et 3 au Conseil administratif**
- **Ville de Genève 80 élu.e.s au Conseil municipal et 5 au Conseil administratif**

Élection du Conseil municipal le 15 mars 2020, selon un système proportionnel.

Premier tour de l'élection du Conseil administratif le 15 mars au système majoritaire.

Si un deuxième tour est nécessaire, il aura lieu le 5 avril 2020.

Le vote concrètement

- Votre vote est individuel
- Vous pouvez choisir librement les candidat.e.s que vous souhaitez élire
- Personne ne peut voter à votre place

Le vote concrètement

- Vous pouvez **voter par correspondance** avant les élections. Votre enveloppe de vote est à poster au plus tard le jeudi 12 mars 2020 (inutile de l'affranchir).
- Après le jeudi 12 mars 2020, vous pouvez:
 - soit l'amener **directement au Service des votations et élections** jusqu'au samedi 14 mars 2020 à 12h.
 - soit l'amener **au local de votre commune**, le dimanche 15 mars 2020, de 10h à 12h, avec votre carte de vote et une pièce d'identité



Le matériel de vote

Enveloppe grise de transmission

- 1 carte de vote
- 1 fascicule de listes bleu pour les conseils municipaux
- 1 bulletin de vote blanc avec des cases pour les exécutifs communaux
- 2 enveloppes de vote, une bleue pour les conseils municipaux, une blanche pour les exécutifs communaux
- Une notice explicative



Carte de vote

CARTE DE VOTE		VOTE PAR CORRESPONDANCE OU AU LOCAL DE VOTE	
123467898765432		Date de naissance complète JOUR MOIS ANNÉE	
21-15		A REMPLIR ET SIGNER OBLIGATOIREMENT POUR VOTER	
XX xxxx XXXX XXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXX		Signature : _____	
P.P. CH-1211 Genève 26 Poète CH SA		Numéro de carte de vote : 1234-5678-1234-5678	
Xxxxxx XXXX XXXX Xxxxx XX xxxxx xxxxxxx XXXX Xxxxxxx		Votre local de vote est : XXXXXX XXXXXX Xxx XXXXXXX X	
			
 REPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE Chancellerie d'Etat Service des votations et élections		Tous changements d'adresse annoncés à l'office cantonal de la population et des migrations 6 semaines avant la date de l'opération électorale est enregistré mais ne peut figurer sur votre carte de vote, qui atteste de votre domicile à cette date. Une photocopie de cette carte équivaut à l'attestation de résidence officielle délivrée par l'OCPM pour 15 F.	

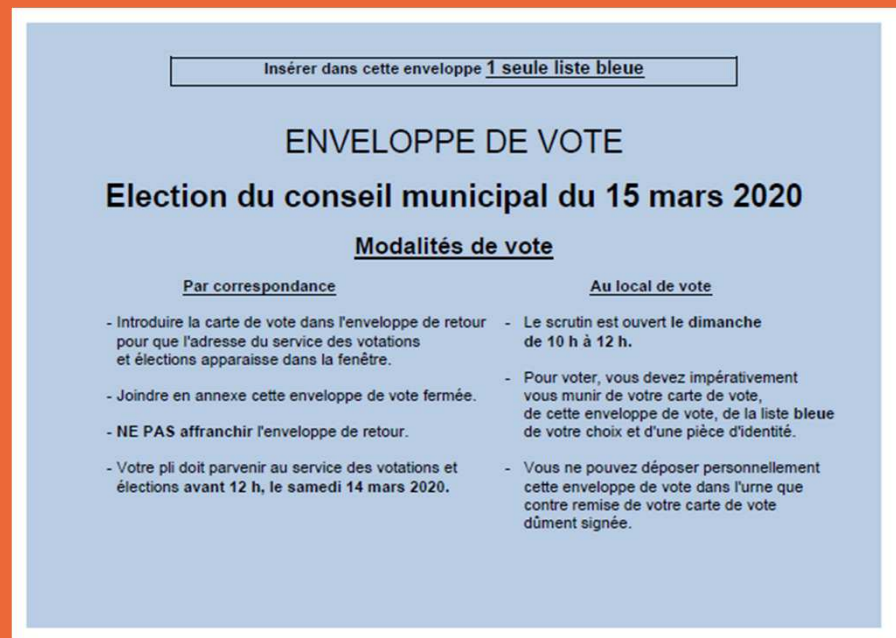
Vote par correspondance

- Compléter la carte en indiquant votre date de naissance complète et en la signant.

Vote au local de vote

- Donner au local de vote qui la conserve.

Fascicules de listes pour le Conseil municipal



Fascicules de listes pour le Conseil municipal

15
03

The diagram illustrates the process of selecting a list from a municipal election booklet. On the left, a booklet titled "FASCICULE DES LISTES POUR L'ÉLECTION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2020" is shown. It features a placeholder for a commune coat of arms and a section for "Liste N° 37". A grey arrow points from the booklet to the right, where a blue envelope is shown. The envelope is labeled "PARTI AZY" and "Liste N° 37". It contains a list of three candidates with their names, ages, and professions.

Choisir une liste dans le fascicule

ÉLECTION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2020	
COMMUNE	
PARTI AZY	Liste N° 37
1. PERSONNE Jean	37 ans, travailleur
2. GILBERTIN Marie	35 ans, étudiante
3. CANDIDAT Marc	45 ans, sans emploi

Comment exprimer mes choix?

Conseils municipaux

ÉLECTION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2020

COMMUNE

**PARTI
AZY**

Liste N° 37

1. Candidat A
2. Candidate B
3. Candidat C
4. Candidate D
5. Candidat E

N.B. - Toute modification doit être inscrite à la main

Option n° 1: bulletin préimprimé

Laisser le bulletin sans aucune modification se dit: « **compact** ».

Résultat selon exemple ci-contre:

La liste obtient un maximum de suffrages. Si dans la commune le conseil municipal est composé de 9 membres, la liste «PARTI AZY» obtient 9 suffrages.

Chaque personne candidate, dont le nom figure sur le bulletin obtient une voix.

Comment exprimer mes choix?

Conseils municipaux

15
03

ÉLECTION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2020

COMMUNE

**PARTI
AZY**

Liste N° 37

1. Candidat A
2. Candidate B
- ~~3. Candidat C~~
4. Candidate D
5. Candidat E



N.B. - Toute modification doit être inscrite à la main

Option n° 2: bulletin préimprimé

Biffer une ou plusieurs personnes candidates se dit : « **latoiser** ».

Il faut **distinctement** biffer le nom et le prénom de la personne candidate au moyen d'un crayon ou d'un stylo.

Résultat selon exemple ci-contre:

La liste obtient un maximum de suffrages. Si dans la commune le conseil municipal est composé de 9 membres, la liste «PARTI AZY» obtient 9 suffrages.

La personne candidate biffée n'obtient pas de voix. Les autres personnes candidates dont le nom figure sur le bulletin obtiennent chacune une voix.

Comment exprimer mes choix?

Conseils municipaux

15
03

ÉLECTION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2020

COMMUNE

**PARTI
AZY**

Liste N° 37

1. Candidat A
2. Candidate B
3. Candidat C
- 4.
5. *Candidate F*



N.B. – Toute modification doit être inscrite à la main

Option n° 3: bulletin préimprimé

Ajouter une ou plusieurs personnes figurant sur d'autres listes (se dit: « **panacher** »).

Il faut **distinctement** ajouter le nom et le prénom à la main.

Résultat selon exemple ci-contre:
la liste «PARTI AZY» perd un suffrage de liste. Le suffrage perdu est attribué à la liste d'où provient la Candidate F.
Un suffrage est attribué à chaque personne candidate qui figure sur le bulletin.

Comment exprimer mes choix?

Conseils municipaux

15
03

ÉLECTION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2020

COMMUNE

**PARTI
AZY** Liste N° 37

1. Candidat A
2. Candidate B
~~3. Candidat C~~
4.
5. *Candidate F*

N.B. - Toute modification doit être inscrite à la main

Il est possible de combiner les différentes modifications (latoisage et panachage).

Attention:

Il ne faut pas dépasser le nombre maximum de membres à élire (cf. pages 4 et 5).

Si un bulletin contient plus de noms, les noms en surnombre sont radiés, en partant de la fin de l'énumération.

Résultat selon exemple ci-contre: la liste «PARTI AZY» perd un suffrage de liste. Le suffrage perdu est attribué à la liste d'où provient la Candidate F.

Un suffrage est attribué à chaque personne candidate non biffée qui figure sur le bulletin.

Comment exprimer mes choix?

Conseils municipaux

15
03

REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

ÉLECTION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2020

COMMUNE

Liste Parti Azy N° 37

Noms et prénoms	Noms et prénoms
1 <u>Candidat A</u>	8 <u></u>
2 <u>Candidate B</u>	9 <u></u>
3 <u>Candidat C</u>	10 <u></u>
4 <u>Candidate D</u>	11 <u></u>
5 <u></u>	12 <u></u>
6 <u></u>	13 <u></u>
7 <u></u>	

N.B. - Les noms et prénoms des candidat-e-s doivent être inscrits à la main

Option n° 4: utiliser la liste neutre

Un bulletin peut contenir au maximum le nombre de membres à élire de votre commune (voir la page 4 ou 5).

Il est possible de panacher.

Les lignes laissées vides sont des suffrages comptabilisés en faveur de la liste inscrite en haut du bulletin.
Si aucun nom ou numéro de liste n'est inscrit, ces suffrages sont perdus.

Comment exprimer mes choix?

Conseils municipaux

15
03

The form is for a blank ballot (Option n° 5) for the 2020 Municipal Council election in Geneva. It features the coat of arms of the Republic and Canton of Geneva at the top left, followed by the text 'REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE' and 'ÉLECTION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2020'. Below this is the word 'COMMUNE' in bold. A line for 'Liste' and a box for 'N°' are provided. The main part of the form is a table with two columns, both headed 'Noms et prénoms'. The left column has 7 numbered rows (1-7) and the right column has 7 numbered rows (8-13). At the bottom, a note states: 'N.B. - Les noms et prénoms des candidat-e-s doivent être inscrits à la main'.

Noms et prénoms	Noms et prénoms
1 _____	8 _____
2 _____	9 _____
3 _____	10 _____
4 _____	11 _____
5 _____	12 _____
6 _____	13 _____
7 _____	

N.B. - Les noms et prénoms des candidat-e-s doivent être inscrits à la main

Option n° 5: voter blanc

Il faut utiliser la liste neutre et n'ajouter ni nom ou n° de liste, ni nom de personne candidate.

Le vote ne comptera que dans le calcul du taux de participation.

Bulletins de vote pour l'exécutif communal

Maire & adjoint.e.s

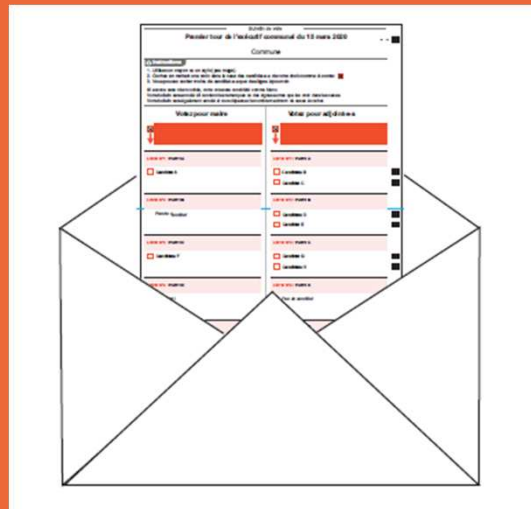
Bulletin de vote
Premier tour de l'exécutif communal du 15 mars 2020
Commune

Instructions

- Utilisez un crayon ou un stylo (pas rouge).
- Cochez en mettant une croix dans la case des candidat.e.s de votre choix comme ci-contre: ☒
- Vous pouvez cocher moins de candidat.e.s que de sièges à pourvoir.

Si aucune case n'est cochée, votre vote sera considéré comme blanc.
Votre bulletin sera annulé s'il contient des remarques ou des signes autres que les croix dans les cases.
Votre bulletin sera également annulé si vous dépassez le nombre maximum de cases à cocher.

Votez pour maire	Votez pour adjoint.e.s
☒ [Redacted]	☒ [Redacted]
LISTE N°1 : PARTI A	LISTE N°1 : PARTI A
☐ Candidat A	☐ Candidate B
	☐ Candidat C
LISTE N°2 : PARTI B	LISTE N°2 : PARTI B
Pas de candidat	☐ Candidate D
	☐ Candidat E
LISTE N°3 : PARTI C	LISTE N°3 : PARTI C
☐ Candidate F	☐ Candidat G
	☐ Candidate H
LISTE N°4 : PARTI D	LISTE N°4 : PARTI D
☐ Candidat I	Pas de candidat
LISTE N°5 : PARTI E	LISTE N°5 : PARTI E
☐ Candidate J	☐ Candidat K



ou

Conseil administratif

Bulletin de vote
Premier tour de l'exécutif communal du 15 mars 2020
Commune

Instructions

- Utilisez un crayon ou un stylo à bille (pas rouge).
- Cochez en mettant une croix dans la case des candidat.e.s de votre choix comme ci-contre: ☒
- Vous pouvez cocher moins de candidat.e.s que de sièges à pourvoir.

Si aucune case n'est cochée, votre vote sera considéré comme blanc.
Votre bulletin sera annulé s'il contient des remarques ou des signes autres que les croix dans les cases.
Votre bulletin sera également annulé si vous dépassez le nombre maximum de cases à cocher.

Votez pour conseiller.e.s administratif-ve.s

☒ [Redacted]

LISTE N°1 : PARTI A

☐ Candidate A

☐ Candidat B

LISTE N°2 : PARTI B

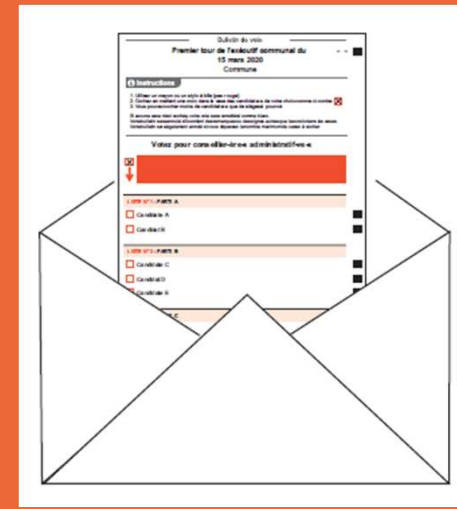
☐ Candidate C

☐ Candidat D

☐ Candidate E

LISTE N°3 : PARTI C

☐ Candidat F



Élections tacites

- Des élections tacites ont lieu lorsqu'autant de candidat.e.s se présentent que de sièges à pourvoir **dans les exécutifs communaux uniquement**. Par conséquent, vous ne recevez pas le matériel de vote correspondant. Pour les conseils municipaux, des élections ont obligatoirement lieu.
- Le Conseil administratif ou le/la maire et ses deux adjoint.e.s ont été élu.e.s tacitement dans les communes suivantes: Aire-la-Ville, Avusy, Cartigny, Céligny, Chancy, Collonge-Bellerive, Cologny, Corsier, Laconnex, Pregny-Chambésy, Presinge et Troinex.
- Le/la maire a été élu.e tacitement dans les communes suivantes: Anières, Bardonnex, Choulex, Collex-Bossy, Gy, Meinier, Puplinge et Russin. Les deux adjoint.e.s feront l'objet d'élections.
- Les deux adjoint.e.s ont été élu.e.s tacitement dans la commune de Jussy. Le maire fera l'objet d'une élection.

Comment voter ?

**Toutes les explications figurent aussi dans la notice explicative
que vous recevez avec votre matériel de vote**

Pour plus d'information, vous pouvez consulter:

- 15mars.ge.ch
- ge.ch/elections/20200315/information
- integration.ge.ch

Si vous avez des questions, les intervenant.e.s de ce soir seront ravis d'y répondre,
mais vous pouvez aussi contacter le service des votations et élections qui vous
renseignera volontiers au 022 546 52 00
ou par mail: elections-votations@etat.ge.ch

L'importance de participer



« Citoyenneté. Au cœur de la question », ©2015
Commission fédérale pour les questions de
migration CFM

En conclusion, participer c'est:

- Exercer sa liberté en tant que citoyen / résident
- Participer à la détermination des choix collectifs
- Avoir une voix politique et l'exprimer
- Contribuer à des projets collectifs et renforcer la cohésion sociale
- Soutenir les institutions démocratiques
- Témoigner de l'importance de la recherche collective du bien public
- Exprimer un accord ou un désaccord sur les choix collectifs et contribuer ainsi à leur perpétuation (si acceptés) ou à leur transformation (si refusés)

Votre participation compte !

15
03

**Vamos fazer
ouvir a nossa voz**

**Faisons entendre
notre voix**

**Hagamos valer
nuestra opinión**

**Let's make
our voice heard**

**Facciamo intendere
la nostra voce**

**Të dëgjohet
zëri ynë**